

RÈGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Tout enfant dont le montant intégral des frais d'inscription n'aura pas été réglé avant le début du Centre ne sera pas admis au Centre.

En cas de désistement, les sommes encaissées ne seront pas restituées sauf cas exceptionnel (à l'appréciation de la Direction du Centre).

Aucune modification n'est possible en cours de Centre en ce qui concerne l'inscription de l'enfant aux activités.

Toute absence devra être signalée avant 9h30 au secrétariat de la MJC au 02 33 39 04 42. Tout enfant devant quitter le Centre avant les heures habituelles devra apporter une autorisation parentale.

Le non respect des horaires en ce qui concerne l'arrivée et le départ de l'enfant, conduira la MJC de Vimoutiers à décliner toute responsabilité en cas d'accident en dehors de ces horaires.

L'inscription de l'enfant à la garderie sera étudiée en fonction de la situation familiale. Les horaires de la garderie sont des horaires maximum (à partir de 8h le matin et jusqu'à 18h le soir) qui devront être respectés. **En cas de non respect de ces horaires, la MJC appliquera des sanctions.**

La réservation et le règlement des repas seront effectués à l'inscription de l'enfant. **Aucun changement ne pourra intervenir durant le Centre.** Tout régime alimentaire spécifique signalé par les parents sera respecté (sur présentation d'un justificatif).

L'enfant devra apporter tous les jours un vêtement de pluie (et pour le centre d'été un chapeau de soleil) marqués à son nom.

En raison de certaines activités (peinture, plâtre etc...) il est fortement conseillé de vêtir les enfants avec des vêtements qui ne craignent pas.

L'enfant ne devra pas être en possession d'argent ni d'objets de valeur. En cas de perte ou de vol d'objets personnels, la MJC ne sera pas responsable.

Les informations en ce qui concerne le Centre (sorties, mini-camps...) seront affichées sur le panneau d'informations ou sur la porte d'entrée.

En cas de traitement médical, les médicaments devront être confiés au directeur du Centre qui aura à sa charge le suivi du traitement médicamenteux prescrit par le médecin (l'ordonnance médicale sera également confiée au Directeur).

Tout enfant n'étant pas à jour de ses vaccinations ne sera pas admis au Centre.

Pour inscrire un enfant de moins de 6 ans, celui-ci doit être scolarisé. Les enfants inscrits au Centre des 3/5 ans doivent fournir un oreiller pour la sieste.

L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS